

La Brève

1. Niches fiscales : séparer le bon grain de l'ivraie
Focus - Ils ont dit...
2. Evènement - Dialogue social - Chiffres clés - Rappel
3. Protection sociale - Alternance - Ils ont dit... - Focus
4. Les Brèves - L'agenda

Lettre d'information bimensuelle N°260 - 15 septembre 2011

Focus

Les exonérations de cotisations sociales qui portent sur l'épargne salariale (intéressement, participation, plans d'épargne entreprises), sont jugées d'une efficacité relativement faible par le Comité, alors que leur coût est évalué à 3,92 milliards d'euros.

La mission a estimé que, même si plusieurs des objectifs poursuivis par les dispositifs d'épargne salariale sont effectivement atteints, sa faible diffusion dans les PME conduit en fait à une dualisation du marché du travail, tandis que les revenus distribués se substituent aux salaires.

Cette appréciation rejoint en tous points la position exprimée par l'UPA sur ces dispositifs et sur leurs conditions de mise en œuvre inadéquates aux petites entreprises.

Ils ont dit...

« L'UPA regrette la disposition qui tend à limiter les exonérations de charges sociales patronales sur les heures supplémentaires. Celle-ci aura pour effet d'accroître le coût du travail alors que la priorité est au contraire d'alléger les charges qui pèsent sur la main d'œuvre. »
 Extrait du communiqué diffusé par l'UPA le 24 août à l'annonce des mesures gouvernementales de lutte contre les déficits.

Niches fiscales et sociales : séparer le bon grain de l'ivraie

A l'inverse de nombreuses autres dérogations fiscales ou sociales, les allègements Fillon sont source d'emploi et de croissance, comme l'a confirmé un nouveau rapport.

Dans un document transmis au gouvernement et publié le 29 août, le Comité d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales, piloté par l'Inspection générale des finances -IGF-, a évalué 538 mesures dérogatoires, pour un montant de 104 milliards d'euros. Le résultat est sans appel : 19% des mesures sont jugées inefficaces, pour un montant avoisinant les 14 milliards d'euros, et 47% peu efficaces. Plusieurs autres mesures sont en revanche qualifiées d'efficaces par le Comité d'évaluation, au premier rang desquelles le dispositif de réductions générales de charges sur les bas salaires dit « allègements Fillon ». Dans les conditions actuelles du marché du travail, le rapport juge que le coût par emploi créé demeure acceptable, confortant au passage le point de vue formulé par plusieurs études antérieures. Ses auteurs rappellent que la suppression de ces allègements de cotisations sociales sur les bas salaires pèserait sur le coût du travail et se traduirait à terme par une hausse sensible du chômage et simultanément par une baisse des niveaux de production. Ainsi, la suppression à hauteur de 10 milliards d'euros des niches jugées les plus efficaces se concrétiserait au bout de dix ans par un

Produit intérieur brut -PIB- inférieur de 1,1 point et une perte d'au moins 154.000 emplois. Cette évaluation conforte s'il en était besoin la position de l'UPA sur ce dispositif d'allègements généraux de charges. Enfin, le rapport souligne à juste titre à quel point la complexité de certaines mesures, ou la présence d'éléments d'incertitude au plan juridique, peuvent être source de contentieux complexes et onéreux à gérer pour l'Etat, ce qui au final nuit à l'efficacité des mesures en cause. Il s'agit là d'un point que l'UPA met régulièrement en exergue pour le dénoncer. En conclusion de son rapport, le Comité a estimé qu'il est indispensable de pérenniser la démarche d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales. Une proposition à laquelle l'UPA souscrit totalement, les résultats des travaux permettant d'éclairer les décisions.





EVENEMENT

Chiffres clés

La fête de la gastronomie en quelques chiffres :

- 6 conventions locales
- 2000 projets labellisés
- 350 projets de cuisine amateur
- 500 participants au projet « banquet créatif d'Avignon »
- 900 restaurants participants au projet « votre invité est notre invité »
- 100 partenaires au comité de pilotage
- 4 commissions thématiques: restauration, produits, grands chefs, cuisine amateur
- 15 grands chefs
- 1500 maîtres restaurateurs

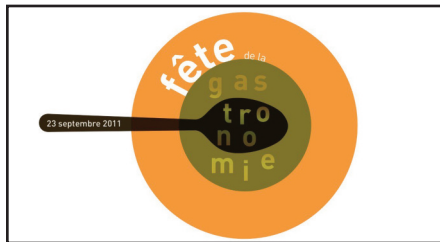
Rappel

L'UPA a mis en place avec les organisations syndicales de salariés signataires de l'accord du 12 décembre 2001 sur le développement du dialogue social dans l'artisanat, un dispositif innovant : les commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat.

Composées à part égale de représentants de l'UPA et de représentants des organisations syndicales de salariés, ces commissions comblent un vide juridique en permettant d'organiser le dialogue social pour les entreprises de l'artisanat. L'objectif est de disposer d'une instance de dialogue et d'échange extérieure aux entreprises.

Confortée par l'expérience l'UPA a milité pour une généralisation de cette solution à l'ensemble des entreprises de moins de 11 salariés, ce que la loi du 15 octobre 2010 a rendu possible. En outre, l'UPA invite les partenaires sociaux et les pouvoirs publics à étendre à toutes les entreprises employant jusqu'à 20 salariés, la solution d'une représentation externe du personnel aujourd'hui réservée aux entreprises de moins de 11 salariés.

Première édition de la Fête de la Gastronomie



Le repas gastronomique des Français déclaré patrimoine immatériel de l'humanité, ça se fête ! Lancée à l'initiative de Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'État en charge du Commerce et de l'Artisanat en partenariat avec l'UPA, la CGAD et ses organisations membres, de même que les chambres de métiers et de l'artisanat, la première édition de la Fête de la Gastronomie - placée sous le thème de « la terre » - aura lieu le vendred

di 23 septembre 2011, premier jour de l'automne. Cette manifestation se donne pour ambition de célébrer le savoir-faire et l'innovation de la gastronomie française, ses produits, ses terroirs et de donner la parole aux différents acteurs du secteur qui œuvrent dans les restaurants, les marchés, les arts de la table ou la cuisine amateur. Sous la forme d'une grande fête populaire rassemblant grand public et professionnels, cette journée donnera lieu à 2000 événements (visites, animations spéciales ou encore dégustations) organisés dans toute la France dans un esprit de convivialité. Les gourmands et les gourmets sont prévenus : le 23 septembre, tous à table ! Programme et informations sur www.fete-gastronomie.fr.

DIALOGUE SOCIAL

L'emploi des jeunes, thème prioritaire des CPRIA pour 2011-2012

L'UPA a réuni le 13 juillet l'ensemble des organisations signataires de l'accord du 12 décembre 2001 relatif au développement du dialogue social dans l'artisanat (UPA - CFDT - CFTC - CFE-CGC - CGT - CGT-FO), afin de définir pour les 18 prochains mois les travaux prioritaires des Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat -CPRIA- (voir colonne ci-contre). D'ores et déjà, un premier bilan a pu être dressé. Les organisations signataires ont en effet souligné avec satisfaction la mise en place effective de 18 CPRIA sur les 22 régions que compte la France métropolitaine. Elles ont en outre relevé les principaux thèmes abordés au sein de ces commissions : aide au dialogue social, accès à l'emploi, connaissance et attractivité des métiers, besoins de recrutement, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, conditions de travail, santé, hygiène et sécurité au travail ou encore les œuvres sociales et culturelles. Les organisations ont proposé que la question relative à l'emploi des jeunes constitue un thème prioritaire des CPRIA pour la fin de l'année 2011 et

l'année 2012. Dans cette perspective, chaque CPRIA devra dresser un état des lieux complet de l'emploi des jeunes et de l'alternance au niveau régional, notamment en matière d'apprentissage, de façon à mettre en évidence les besoins de recrutement des chefs d'entreprise et les freins ou difficultés que les jeunes peuvent rencontrer. En second lieu, les organisations signataires ont abordé la question du développement et de l'animation des CPRIA. Elles se sont ainsi fixées pour objectif la constitution des quatre dernières CPRIA restant à mettre en place d'ici la fin de l'année 2011. Elles ont en outre décidé de proposer aux CPRIA une charte de fonctionnement dont le contenu sera proposé par un groupe de travail paritaire qui s'est réuni pour la première fois le 14 septembre. Enfin, une journée nationale de travail paritaire a été programmée pour le 25 janvier 2012 à Paris. Cette rencontre sera l'occasion de réunir les membres de toutes les CPRIA de France, soit près de 250 personnes, et aura pour objectif premier de faire émerger « les bonnes pratiques ».



PROTECTION SOCIALE

L'UPA salue l'action des pouvoirs publics pour mettre fin aux dysfonctionnements du RSI et de l'ISU

Depuis de nombreux mois l'UPA appelait l'attention des pouvoirs publics sur les dysfonctionnements du Régime social des indépendants -RSI- et de l'Interlocuteur social unique -ISU-, qui ont mis près de 100.000 artisans et commerçants dans des situations difficiles. C'est pourquoi l'UPA a accueilli avec satisfaction la décision du gouvernement d'accompagner par des moyens humains et financiers supplémentaires, le plan d'action proposé par les directions du RSI et de l'Acoss (au titre du recouvrement) en vue d'assurer le service que les travailleurs indépendants sont en droit d'attendre concernant leurs démarches sociales. Cette décision était indispensable et urgente. En effet, la création du RSI en 2006 a été très mal engagée, l'Etat ayant exigé une réduction des effectifs au moment où il fallait au contraire investir des moyens spécifiques afin de mettre la réforme sur les rails. Alors que ce nouveau régime et la mise en place de l'interlocuteur social unique devaient simplifier le quotidien



de 1,6 millions de travailleurs indépendants de l'artisanat et du commerce, le résultat inverse s'est imposé pour une partie d'entre eux : défauts d'enregistrement, appels de cotisations indues, prestations non versées... Le plan d'action présenté le 12 septembre et soutenu par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Xavier Bertrand, et le Secrétaire d'Etat chargé du commerce et de l'artisanat, Frédéric Lefebvre, s'accompagne d'objectifs chiffrés et d'indicateurs précis qui permettront d'évaluer si des progrès sont réellement réalisés.

ALTERNANCE

Des mesures qui vont dans le bon sens

Les mesures sur l'alternance présentées le 24 août en conseil des ministres, ont répondu aux attentes de l'UPA et des chambres de métiers et de l'artisanat, en particulier sur l'amélioration du statut d'apprenti, la poursuite du dispositif « zéro charge » et la contractualisation avec les régions. Ainsi, l'instauration d'une carte d'étudiant des métiers constitue une avancée majeure dans la



revalorisation des formations en alternance. Dès cette rentrée, les apprentis vont commencer leur cursus en bénéficiant des mêmes avantages que les étudiants de l'enseignement supérieur : réductions tarifaires dans le logement, les transports, la santé, la culture, accès aux aides des CROUS... Néanmoins, les objectifs de développement de l'apprentissage fixés par le gouvernement (800.000 alternants, dont 600.000 apprentis d'ici à 2015) ne pourront être atteints sans une profonde réforme de son système de financement associant tous les acteurs concernés. L'UPA a proposé d'ores et déjà deux pistes : la fixation d'un coût unitaire de formation des apprentis permettant de garantir l'engagement de l'Etat et des régions, et la prise en compte réelle de l'investissement consenti par les maîtres d'apprentissage.

Ils ont dit...

« Xavier Bertrand et Frédéric Lefebvre soutiennent le plan d'actions ambitieux en faveur des assurés du Régime social des indépendants et annoncent son accompagnement par le déploiement de moyens exceptionnels... »

Ce plan... prévoit des mesures concrètes et quantifiées qui feront l'objet d'un suivi régulier par le gouvernement : ainsi la capacité de réponse directe aux assurés sera améliorée, les changements de situation seront pris en compte plus rapidement et de manière fiabilisée.

En matière de recouvrement, a priorité sera donnée aux relances amiables et aux cas d'urgence. »

Extrait du communiqué du gouvernement à l'issue de la présentation du plan d'action le 12 septembre.

Focus

REFORME DE L'ALTERNANCE

Un dispositif « zéro charge » est accordé pendant un an aux PME de moins de 250 salariés pour toute embauche supplémentaire d'un jeune sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (plus d'infos sur www.upa.fr ou www.emploi.gouv.fr).

En complément, la loi de finances rectificative pour 2011 a relevé le quota d'alternants pour les entreprises de plus de 250 salariés de 3 à 4%.

Dans le cadre des Contrats d'objectifs et de moyens -COM- apprentissage, pour la période 2011-2015, l'Etat consacre 1,75 milliards d'euros au développement de l'appareil de formation. A ce jour, onze régions ont déjà contractualisé avec l'Etat.

Par ailleurs, un appel à projet, doté de 500 millions d'euros est destiné à développer un environnement favorable à l'autonomie et à l'insertion professionnelle des jeunes, notamment par la création de 15.000 places d'hébergement.



BREVES

Crédits aux petites entreprises

Le secrétaire d'État en charge du Commerce, de l'Artisanat et des PME, Frédéric Lefebvre, réunira les banques le 20 septembre pour évoquer la question des crédits de moins de 25 000 euros aux TPE et PME. Lors de cette réunion sera dévoilé un nouvel indicateur créé afin de suivre cette catégorie de crédit. Selon le secrétaire d'État, la question des crédits aux TPE et aux PME est « *absolument cruciale, au moment où l'objectif est de créer des emplois* ».

Plus d'un milliard d'euros de redressements par les Urssaf en 2010

Les contrôles effectués par les Urssaf en 2010 ont abouti à plus d'un milliard d'euros de redressements pour erreurs ou fraudes sur les cotisations patronales et salariales, soit une hausse de 10% par rapport à 2009, selon le bilan annuel de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale -ACOSS- qui chapeaute les Urssaf. Son président, Pierre Burban, (par ailleurs Secrétaire Général de l'UPA) a toutefois précisé au quotidien *Les Echos* que ces redressements records « *ne signifient pas que la fraude est plus importante* », mais résultent « *d'une meilleure efficacité des Urssaf, particulièrement contre le travail illégal* ». Ses 1550 inspecteurs et 220 contrôleurs ont examiné 43 milliards d'euros de cotisations sur un total de 260 milliards, et quelque 37.000 entreprises ont été contrôlées.

Prévention des risques professionnels

La Caisse d'Île-de-France du Régime Social des Indépendants -RSI- a mis en place sur les mois de septembre et octobre une action de prévention liée aux risques professionnels des exploitants de pressing. Il s'agit pour le RSI d'informer au mieux cette profession des maux qui peuvent être générés par l'activité professionnelle : allergies respiratoires cutanées, mal de dos, douleurs chroniques... Un exemple d'action positive du RSI qu'il convient de souligner.

Défenseur des droits

Dominique Baudis, député européen, a été désigné le 22 juin dernier Défenseur des droits, le premier du genre. Cette nouvelle institution, issue de la réforme constitutionnelle de 2008, rassemble les missions jusqu'ici assumées par quatre entités : le médiateur de la République, la Haute Autorité de lutte contre les discriminations -Halde- et la Commission nationale de déontologie de la sécurité -CNDS-. Ces dernières sont fusionnées dans la nouvelle structure. Toute personne s'estimant lésée par le fonctionnement d'un service public pourra saisir ce nouveau défenseur.

La MAAF lance le contrat santé apprentis

Engagée depuis de nombreuses années aux côtés des institutions professionnelles représentatives de l'artisanat, MAAF a lancé le 1^{er} septembre le contrat Santé MAAF Apprentis. Cette nouvelle complémentaire santé a été conçue en vue de répondre à plusieurs préoccupations : simplicité et clarté des conditions ; meilleure prise en compte des frais dentaires et optiques ; accompagnement dans la prévention, tout en intégrant les contraintes budgétaires des apprentis. Plus d'informations sur www.maaf.fr.

31.500 immigrés du travail en 2010

Selon les chiffres fournis par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), l'immigration régulière en 2010 se répartissait de la façon suivante : 81.100 personnes bénéficiant d'un rapprochement familial, 65.840 étudiants, 31.500 immigrés du travail, et 10.340 personnes détentrices du droit d'asile.

L'agenda

14 SEPTEMBRE

Participation du président de l'UPA à la réunion de la Fondation La Mondiale sur l'emploi des jeunes.

15 SEPTEMBRE

Participation du président de l'UPA à la réunion du Fonds de promotion et de communication de l'artisanat -FNPCA-.

16 SEPTEMBRE

Intervention du président de l'UPA au congrès du Conseil National des Economies régionales - fédération française des agences de développement et des comités d'expansion économique en Aveyron.

Participation de Daniel Parent, président de la commission des Relations du travail de l'UPA à la négociation paritaire sur les Groupements d'employeurs.

16 SEPTEMBRE

Interview du président de l'UPA dans le cadre de l'émission Expression Directe à 19h55 sur France Inter.

19 SEPTEMBRE

Participation du troisième Vice-président de l'UPA Patrick Liebus à la réunion du groupe paritaire sur l'assurance-chômage.

19 SEPTEMBRE

Réunion du Conseil National de l'UPA.

21 SEPTEMBRE

Participation du président de l'UPA au Comité de pilotage de l'EIRL avec le Secrétaire d'Etat en charge du Commerce et de l'Artisanat Frédéric Lefebvre.

Rencontre du président de l'UPA avec Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

28 SEPTEMBRE

Audition du président de l'UPA par la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale sur le financement des syndicats.

